

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

Nombre de conseillers présents : **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **3**

Étaient présents :

OBJET :
Sollicitation d'une subvention leader – musée de la coutellerie

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Catherine PAPUT ;
Sophie DELAIGUE à Christophe MANKA ;
Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique DURAND-PRADAT ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

C.M.12.05.2025

- N°5 -

SOLICITATION D'UNE SUBVENTION LEADER – MUSÉE DE LA COUTELLERIE

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
- **Vu** l'article L441-2 du Code du patrimoine ;
- **Considérant** que le chantier des collections du Musée de la Coutellerie de THIERS détaillé ci-après est éligible à l'Appel A Projet (AAP) - CULTURE25 « Développer une offre culturelle structurante de proximité et favoriser des partenariats culturels interterritoriaux », sur le Type d'Opération (TO) n°2 « Opérations visant à valoriser les patrimoines », du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » (dans le cadre du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- **Considérant** que le musée de la Coutellerie, situé à THIERS dans le Puy-de-Dôme, est un musée de France au caractère emblématique, entièrement dédié au savoir-faire coutelier, présent sur le territoire depuis le XIVe siècle, que son parcours met en lumière l'histoire sociale et économique de cette activité, depuis ses origines artisanales jusqu'aux débuts de son industrialisation, à THIERS, en France et en Europe et qu'il se présente comme un véritable lieu vivant de transmission, qui se distingue notamment par l'intégration d'ateliers de production en son sein, offrant aux visiteurs une immersion concrète dans les gestes et techniques d'hier et d'aujourd'hui ;
- **Considérant** que le Musée de la Coutellerie engagera, dès 2025, un ambitieux chantier des collections, pour procéder à l'inventaire, à l'informatisation, au marquage et au dépoussiérage des 20 000 objets de la collection, avant leur déménagement dans de nouvelles réserves ;
- **Considérant** qu'il s'agit d'un projet inédit à l'échelle du LIVRADOIS-FOREZ, par son ampleur, qui implique l'informatisation de l'ensemble des collections et de la documentation associée pour favoriser la connaissance des œuvres, leur valorisation auprès des publics et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Considérant** que la mise en œuvre de ce chantier des collections contribuera activement à l'élaboration du nouveau Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de la Coutellerie et qu'il constitue par ailleurs, un élément majeur d'un véritable projet de territoire, en tant qu'étape préalable au futur déménagement du Musée et de ses collections dans un nouvel écrin ;
- **Considérant** que l'ensemble de l'opération représente un projet novateur pour le bassin thiernois, qui contribue à préserver et valoriser un patrimoine historique et identitaire essentiel à ce territoire rural et que la réalisation de ce projet incarne une dynamique nouvelle au service de la mémoire locale et du développement culturel en milieu rural ;
- **Considérant** qu'une étude, menée en 2024 par la société IB CONSERVATION, spécialisée en conservation préventive, a permis d'évaluer le coût de l'ensemble de l'opération à plus de 500 000,00 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) pour un travail d'une durée de 3 ans minimum, à mener par 4 agents Équivalent Temps Plein (ETP), dans le cadre d'une équipe mixte composée de deux agents issus de la Collectivité et de deux agents externalisés ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Programme LEADER dans le cadre de l'AAP- CULTURE25 « Développer une offre culturelle structurante de proximité et favoriser des partenariats culturels interterritoriaux », à hauteur de :

- 135 000,00 euros au titre des dépenses d'animation (frais de personnel) ;
- 114 195,00 euros Hors Taxes (HT) au titre des dépenses d'investissement ;
- 46 950,00 euros HT au titre des dépenses de prestations externes, pour la réalisation du chantier des collections ;

C.M.12.05.2025

- N°5 -

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Chantier des collections du musée de la Coutellerie de THIERS			
Modes de calcul de la subvention Leader			
AAP- CULTURE25 « Développer une offre culturelle structurante de proximité et favoriser des partenariats culturels interterritoriaux »			
TO 2 : Opérations visant à valoriser les patrimoines			
Taux d'aide public maximum	100 %		
Plafond de dépenses éligibles (Animation)	135 000,00 €	Dépenses chargées	
Plafond de dépenses éligibles (Prestations externes)	50 000,00 €	HT	
Plafond de dépenses éligibles (Investissement)	135 000,00 €	HT	
Nombre d'heures travaillées	3 047	heures	
Montant des dépenses de prestations externes	46 950,00 €	HT	
Montant des dépenses d'investissement	114 195,00 €	HT	
Dépenses (éligibles)		Recettes	
Frais de personnel 36,92 €/H, sur une base de 1488 H/an	112 495,24 €	Leader (80% du montant d'aide publique)	236 911,00 €
Frais de structure (20% des frais de personnel)	22 499,05 €	Autofinance-ment	59 228,00 €
Prestations externes - assistance restauration préventive	46 950,00 €		
Investissements - prise de vue, marquage et conditionnement des œuvres	114 195,00 €		
	296 139,00 €		296 139,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU



Le Maire,

Stéphane RODIER




Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512_5-DE

